

CONCOURS INTERNE DE REDACTEUR TERRITORIAL
Spécialité administration générale

SESSION 2009

NOTE ADMINISTRATIVE à partir d'un dossier
portant sur l'action sociale des collectivités territoriales

Durée : 3h00

Coefficient : 4

Vous êtes rédacteur territorial dans le département de X. Le directeur de l'action sociale vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note relative à l'habitat indigne.

- Document 1 :** « Qu'est-ce que l'habitat indigne ? Les modes de l'action publique » - www.habitatindigne.logement.gouv.fr - Septembre 2008 - 5 pages
- Document 2 :** « Agir contre l'habitat insalubre ou dangereux – Le pouvoir des maires » - Ministère du logement et de la ville - Septembre 2008 - 4 pages
- Document 3 :** « Le saturnisme infantile » - Le Journal des Professionnels de l'Enfance - Mars/Avril 2008 - 2 pages
- Document 4 :** « Saturnisme : l'importance du travail en réseau » - La Gazette des communes - 13 mars 2006 - 3 pages
- Document 5 :** « Prévention et traitement de l'habitat indigne en Charente-Maritime - Guide pratique à l'usage des maires » (extraits) - Edition 2008 - www.poitou-charentes.sante.gouv.fr - 6 pages
- Document 6 :** « Saint-Denis rongé par les taudis » - Le Monde - 25 janvier 2008 - 2 pages

Le dossier contient 23 pages y compris celle-ci.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

- ↖ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↖ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↖ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.